



## INSCRIPTION des étudiants en soins infirmiers 1<sup>ère</sup> Année

TOUTE INSCRIPTION EST SUBORDONNÉE À LA SÉLECTION D'ADMISSION  
*et ne sera définitive qu'après réception de votre dossier complet*

**Pièces à fournir sous pochette transparente perforée**

**Les personnes sur liste principale doivent fournir impérativement le dossier  
dès que possible et avant le 19 juillet 2021**

- |  |                      |
|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Fiche d'inscription dûment complétée avec photo collée en haut à gauche   | <b>Annexe 1</b>      |
| <input type="checkbox"/> Fiche stage dûment complétée  | <b>Annexe 2</b>      |
| <input type="checkbox"/> Un chèque de 1 380€ ou 6 chèques de 230€ chacun (contribution forfaitaire) ou autorisation de prélèvement dûment complétée et signée avec RIB du titulaire de compte agrafé   | <b>Annexe 3</b>      |
| <input type="checkbox"/> 6 timbres autocollants, tarif urgent  |                      |
| <input type="checkbox"/> Chèque 170 € (droits d'inscription), à l'ordre de l'IRFSS CRf Site de Limoges   |                      |
| <input type="checkbox"/> Chèque de caution de 40 € pour le CDI à l'ordre de l'IRFSS CRf Site de Limoges  |                      |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'acquiescement de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)<br><a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a>  |                      |
| <input type="checkbox"/> Si vous avez été recruté(e) par la voie de la Formation Professionnelle Continue (donc hors Parcoursup) et que vous étiez parallèlement inscrit(e) sur Parcoursup, vous devez vous désinscrire et fournir l'attestation de désinscription   |                      |
| <input type="checkbox"/> Si vous avez été admis(e) via Parcoursup, vous devez nous fournir <u>l'attestation d'admission</u> (indispensable pour que votre inscription soit validée), téléchargeable sur Parcoursup, et rester inscrit(e)   |                      |
| <input type="checkbox"/> Photocopie attestation carte vitale de moins de 3 mois pour les personnes inscrites à la CPAM<br>Nouvelle réglementation en vigueur <a href="http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale-etudiante.html">http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale-etudiante.html</a> |                      |
| <input type="checkbox"/> Dossier médical : certificat médical du médecin agréé, fiche médicale (vaccinations)<br>(joint ultérieurement)  | <b>Annexes 4 / 5</b> |
| <i>Vous ne pourrez aller en stage que si vos vaccinations sont à jour.</i>   |                      |
| <input type="checkbox"/> Attestation de prise en charge pour les personnes financées par leur employeur  |                      |
| <input type="checkbox"/> Attestation responsabilité civile vie privée 2021/2022  |                      |
| <input type="checkbox"/> Attestation de responsabilité civile professionnelle 2021/2022  |                      |
| <input type="checkbox"/> RIB au nom de l'étudiant pour paiement des indemnités et frais de déplacements + Copie permis de conduire recto/verso + copie carte grise et copie carte verte au nom de l'étudiant ou attestation de la Cie d'assurance (voiture/moto ou autre)  |                      |
| <input type="checkbox"/> Photocopie diplôme de baccalauréat ou relevé de notes ou titre admis en équivalence   |                      |
| <input type="checkbox"/> Attestation B2 pour les étudiants de nationalité étrangère  |                      |
| <input type="checkbox"/> Photocopie de votre pièce d'identité recto/verso <u>en cours de validité</u>  |                      |

### Pièces complémentaires selon votre situation

- Demandeur d'emploi indemnisé ou non : notification de droits Pôle Emploi de moins 3 mois obligatoire
- Bénéficiaire RSA et/ou CMU : justificatif
- Etudiant hors UE : visa type D / carte de séjour en cours de validité
- Etudiant en situation de handicap : notification/carte invalidité

## IMPORTANT

**Vérifiez que votre dossier soit complet et les pièces justificatives correctes**

Les exemples les plus fréquents sont :

- dossier médical incomplet
- encadré concernant les ASSURANCES incomplet ou non signé
- attestation CVEC manquante

**Dans le cas où votre dossier est litigieux, un courriel explicatif mentionnant la (ou les) pièce(s) à fournir et la date butoir à respecter pour leur transmission vous est envoyé. Ces dossiers sont mis en attente jusqu'à ce que le complément d'information demandé nous soit parvenu. L'inscription reste non finalisée tant que le complément de dossier n'est pas parvenu à l'IFSI.**

 Sachez que votre inscription administrative ne pourra être prise en compte tant que votre dossier d'inscription ne sera pas complet.



## 1. Santé de l'étudiant et couverture sociale

### Dossier médical

- **Certificat médical joint en annexe, à faire compléter obligatoirement par un médecin agréé de l'ARS (visite non remboursée par la Sécurité Sociale) :** Cf. Annexe 4  
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11>

Si vous ne résidez pas en Nouvelle-Aquitaine, tapez « liste des médecins agréés + n° de votre dpt »

Si vous réintégrez la formation après une suspension de moins de 12 mois : un certificat médical de votre médecin traitant justifiant de votre aptitude à poursuivre la formation suffira.

- **Fiche médicale étudiant en santé (vaccinations)** Cf. Annexe 5

### Couverture Sociale <http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale-etudiante.html>

- Adhésion à une **Mutuelle complémentaire** : le choix est laissé à l'appréciation de l'étudiant

### Assurances

- **Couverture responsabilité civile vie privée individuelle obligatoire couvrant l'année scolaire 2020/2021.**
- **Couverture responsabilité civile professionnelle 2021/2022 obligatoire** Cf. texte officiel ci-dessous.  
**Choisir entre la Médicale de France** [limoges@lamedicale.fr](mailto:limoges@lamedicale.fr) et la **MACSF** <https://www.macsf.fr/Nos-produits-services/Vie-professionnelle> **Gratuits. Une attestation vous sera délivrée en retour, copie à nous fournir.**

**Circulaire GGS/PS 3 n°2000-371 du 5 juillet 2000 relative à l'assurance responsabilité civile et à la couverture des risques professionnels des personnes accomplissant un stage lié à l'exercice d'une profession paramédicale. Bulletin Officiel n°2000-29 :** ( ) « En règle générale, les frais d'assurance de responsabilité civile sont à la charge des candidats, qu'ils soient étudiants, jeunes diplômés, salariés ou demandeurs d'emploi. Il leur appartient de souscrire un avenant limité dans le temps auprès de la compagnie d'assurance qui gère leur contrat « multirisques habitation – responsabilité civile » ou celui de leurs parents. Le choix du montant des garanties assurées relève dorénavant de la seule responsabilité des candidats. Les candidats doivent être garantis pour l'ensemble des risques suivants couvrant la responsabilité civile, tant lors du stage que des trajets occasionnés par celui-ci :

- accidents corporels causés aux tiers
- accidents matériels causés aux tiers
- dommages immatériels »

## 2. Droits d'inscription et contribution forfaitaire

- **Droits d'inscription pour l'année Universitaire 2021/2022 : 170 € (2020/2021) non remboursables en cas de défection.**
- Le Conseil d'Administration de la CROIX ROUGE FRANÇAISE a pris certaines décisions concernant l'ensemble des établissements de formation. Il a adopté le principe de mise en place d'une **Contribution Forfaitaire** annuelle pour les étudiants de la filière Infirmière dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la Croix Rouge.

En accord avec la Direction des Établissements et de la Formation CRf, cette **Contribution Forfaitaire est fixée pour l'année scolaire 2021/2022 à 1 380 Euros.**

Vous avez la possibilité de payer :

- en 1 fois 1 380 € le 08 octobre 2021 par chèque.
- en 6 fois 230 € débités les 12 novembre, 10 décembre, 7 janvier, 11 février, 11 mars et 8 avril par prélèvement ou par chèque.
- 

**Choix prélèvement :** Nous vous demandons de bien vouloir remplir la demande de prélèvement et de joindre un RIB correspondant au compte de la personne qui va régler. Cf. Annexe 6

**Choix chèque :** Merci de mentionner au dos le nom de l'étudiant si différent du nom du chèque.



### 3. Informations sur les aides financières

- **Dossier de demande de bourse d'études :**
  - auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine  
<https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr>
- **Dossier de demande de rémunération Région pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi et pouvant justifier au minimum de 3 ans d'activités.**  
A retirer auprès de l'IFSI au 05 87 75 32 00  
Règlement sur le site <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/stagiaire-remunere-du-secteur-sanitaire-et-social/> / Rubrique des Aides
- **Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (indemnisés ou non) :** après que vous nous ayez fourni la copie de votre notification de droits vous serez inscrit sur la plateforme Pôle Emploi (KAIROS).

Vous pouvez peut-être prétendre à une indemnisation Pôle Emploi si vous totalisez **610 h de travail dans les derniers 28 mois** avant la rentrée ; si tel est votre cas, votre inscription à Pôle Emploi doit être antérieure au jour de la rentrée. Pour tout renseignement appeler le 3949 ou aller sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr).

### 4. Divers

- **« Contribution à la Vie étudiante et de Campus » (92 €) :** Depuis la rentrée 2018, tous les étudiants français et étrangers en formation initiale (classique ou apprentissage) doivent s'acquitter de cette taxe créée dans le cadre de la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants (LORE) ; elle est destinée au CROUS afin de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. **L'inscription dans l'enseignement supérieur ne pourra être effective qu'après paiement de cette somme** <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> (**Attestation de paiement à fournir impérativement avec le dossier d'inscription**). Les boursiers sont exonérés et devront demander le remboursement sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> à partir du 15 septembre 2021 au 31 mai 2022.

**Cas particuliers :** Si vous êtes inscrit(e) en formation continue c'est-à-dire que votre formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur dans le cadre d'un congé individuel de formation, vous n'êtes pas concerné(e) par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

- **CDI :** En raison de nombreux vols, un **chèque de caution de 40 €** (avec nom, prénom et année de formation au dos) vous sera réclamé à la rentrée, à établir à l'ordre de l'IRFSS CRf Site de Limoges ; non encaissé, il vous sera remis en fin d'année scolaire.
- **Achat des tenues** de stage pour les 3 années de formation : 20€ environ la tenue (3 à 4 tenues sont recommandées), à régler au fournisseur **le jour de la commande des tenues**. Ces tenues vous seront fournies **avant d'aller en stage**.

D'ores et déjà, nous vous conseillons l'achat de chaussures blanches, silencieuses et tenant bien aux pieds.

---

**ACCUEIL ET RENTREE ADMINISTRATIVE : convocation individuelle**

**Mardi 31 Aout 2021**

**RENTREE PEDAGOGIQUE : promotion entière**

**Mercredi 1 septembre 2021**

---

**Les horaires vous seront communiquées avant votre rentrée.**

---